

ASSEMBLÉE NATIONALE3 avril 2021

FIN DE VIE - (N° 4042)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 2893

présenté par
Mme Louis

ARTICLE 4

Rédiger ainsi l'alinéa 4 :

“La commission publie chaque année un rapport public sur le nombre d'euthanasies médicales auxquelles il aura été procédé.”

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'euthanasie est sujet de bioéthique majeur, qui touche à la vie de tous les citoyens. Il convient donc de rendre publique toute information concernant cette pratique, et particulièrement le nombre d'euthanasies réalisées chaque année, afin de rendre compte de l'évolution concrète de cette pratique et de sa potentielle généralisation pour pouvoir au mieux l'encadrer.